



DRRH/22-951-160 du 05/12/2022

**RUPTURE CONVENTIONNELLE - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DANS L'ACADEMIE -
RENTREE SCOLAIRE 2023**

Référence : Bulletin Académique Spécial n°435 du 7 décembre 2020

Destinataires : Tous les établissements - toutes les circonscriptions - tous les services

Dossier suivi par : DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - Mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Les modalités décrites au Bulletin Académique Spécial n°435 du 7 décembre 2020 restent inchangées.

Elles prévoient une cessation définitive des fonctions, en principe, **au 1^{er} septembre**.

Pour tenir compte à la fois des délais d'instruction prévus dans le déroulement de la procédure et des contraintes inhérentes aux opérations de rentrée, les demandes de rupture conventionnelle sont attendues dans les services de gestion RH d'ici le **28 février 2023**.

Les courriers de réponse seront transmis avant le **31 mai 2023**.

Pour toute information sur le dispositif, il convient de contacter les services de gestion RH :

Enseignants du 1 ^{er} degré et AESH des Alpes de Haute Provence	Professeurs des écoles : ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr
	AESH: ce.aesh04@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 1 ^{er} degré et AESH des Hautes Alpes	Professeurs des écoles : ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr
	AESH: plateformeaesh@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 1 ^{er} degré et AESH des Bouches du Rhône	Professeurs des écoles : ce.dpe13-secreariat@ac-aix-marseille.fr
	AESH: ce.dpne13-secreariat@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 1 ^{er} degré et AESH du Vaucluse	Professeurs des écoles : pole.1d84@ac-aix-marseille.fr
	AESH: bureau.aedcui84@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 2 nd degré, CPE et Psy EN	ce.dipe@ac-aix-marseille.fr
Personnels d'encadrement, administratifs et techniques	ce.diepat@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 1 ^{er} et 2 nd degré de l'enseignement privé sous contrat	ce.deep@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines